



REUNION D'INFORMATION ORIENTATION

LUNDI 22 JANVIER 2024 - 18H15

PROCEDURE ORIENTATION + PRESENTATION LYCEES

1- PROCEDURES ORIENTATION / AFFECTATION

2- CALENDRIER ORIENTATION

3- LES VOIES D'ORIENTATION

4- PRESENTATION DES LYCEES DU RESSORT

- Lycée JEAN ROSTAND - CHANTILLY – Lycée de secteur
- LP de La FORÊT – CHANTILLY
- LP AMYOT D'INVILLE – SENLIS
- LP ROTHSCHILD – SAINT MAXIMIN
- Lycée polyvalent Marie CURIE – NOGENT SUR OISE
- Lycée polyvalent Jules UHRY - CREIL
- LP André MALRAUX – MONTATAIRE
- Lycée CHARLES DE GAULLE - COMPIEGNE
- Lycée Mireille GRENET - COMPIEGNE
- LP JACOBINS – BEAUVAIS
- LP JEAN BAPTISTE COROT – BEAUVAIS
- LP LAVOISIER MERU



1- PROCEDURES ORIENTATION / AFFECTATION

ORIENTATION = choix d'une voie d'orientation

- VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

- VOIE PROFESSIONNELLE

Procédure électronique SLO : Service en Ligne Orientation

Saisie par les parents avec validation du conseil de classe

2 phases :

Janvier / mars : intentions d'orientation

Mai / juin : choix définitifs d'orientation

AFFECTATION = choix d'un établissement et d'une formation

Procédure électronique « AFFELNET » SLA : Service en Ligne Affectation

Saisie par les parents avec validation du conseil de classe

Mai / juin 2024



1-1 PROCEDURE ORIENTATION

2 phases :

Mardi 09 janvier / vendredi 29 mars 2024 : intentions d'orientation

Mardi 07 Mai / vendredi 14 juin 2024 : choix définitifs d'orientation

1- ACCES AU TELESERVICE ORIENTATION (TSO)

- Se connecter au compte Educonnect (compte REPRESENTANT LEGAL)
- Sélectionner l'onglet « MES SERVICES » puis le service « ORIENTATION » dans le menu gauche de l'écran

☛ La saisie des vœux provisoires d'orientation est ouverte du mardi 09/01 au vendredi 29/03/2024.

☛ La saisie des choix définitifs d'orientation sera ouverte du 07/05 au 14/06/2024



PROCEDURE ORIENTATION : VŒUX PROVISOIRES

SAISIE DES VŒUX PROVISOIRES D'ORIENTATION (PHASE PROVISoire INTENTIONS D'ORIENTATION COURANT 2e TRIMESTRE)

Cliquer sur le bouton « JE SAISIS LES INTENTIONS D'ORIENTATION »

Vous avez le choix entre 3 propositions :

- ☛ 2DE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
- ☛ 2DE PROFESSIONNELLE
- ☛ 1ERE ANNEE DE CAP

Vous devez normalement saisir un vœu d'orientation mais vous avez la possibilité d'en saisir 3 classés par ordre de préférence

Vous devez vous adresser au principal pour toute autre demande (redoublement exceptionnel, parcours spécifique)

VALIDATION DES VŒUX PROVISOIRES

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies doit être validé pour être enregistré

Dès la validation effectuée, vous serez destinataire d'un courriel de confirmation

Les vœux formulés à ce niveau de l'année ne sont que provisoires

Le conseil de classe du 2e trimestre formulera un avis sur chacun de vos choix (favorable, réservé ou défavorable)



PROCEDURE ORIENTATION : CHOIX DEFINITIFS

SAISIE DES VOEUX DEFINITIFS D'ORIENTATION (3e TRIMESTRE)

Cliquer sur le bouton « JE SAISIS LES VOEUX D'ORIENTATION »

Vous avez le choix entre 3 propositions :

- ☛ 2DE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
- ☛ 2DE PROFESSIONNELLE
- ☛ 1ERE ANNEE DE CAP

Vous devez normalement saisir un choix d'orientation mais vous avez la possibilité d'en saisir 3 classés par ordre de préférence

Vous devez vous adresser au principal pour toute autre demande (redoublement exceptionnel, parcours spécifique)

VALIDATION DES VŒUX DEFINITIFS

Le récapitulatif des choix d'orientation saisis doit être validé pour être enregistré

Dès la validation effectuée, vous serez destinataire d'un courriel de confirmation

Les choix formulés à ce niveau de l'année sont définitifs

Le conseil de classe du 3e trimestre formulera une proposition d'orientation avec avis sur chacun de vos choix (favorable ou défavorable) qui sera validée par le chef d'établissement (décision d'orientation)

Si désaccord avec la famille, discussion avec le Chef d'Etablissement

Si désaccord, procédure d'appel



1-2 PROCEDURE AFFECTATION : AFFELNET

PROCEDURE AFFECTATION « AFFELNET » dès mai 2024 :

Choix d'un **type de formation, d'une voie de formation, et d'un établissement**

Types de formation

- SECONDE GENERALE et TECHNOLOGIQUE
- SECONDE PROFESSIONNELLE
- CAP

Voies de formation

- Voie scolaire
- Alternance ou apprentissage
- Formation continue
- Voie de l'enseignement à distance

Etablissements

- SECONDE GENERALE et TECHNOLOGIQUE « STANDARD » : SECTORISATION : lycée de secteur LGT Jean ROSTAND CHANTILLY
- SECONDES GT SPECIFIQUES : SECTORISATION selon cartes des formations
- VOIE PROFESSIONNELLE : PAS DE SECTORISATION



ORIENTATION POST 3e 2023 - CLG BOURGOGNES

		2022					2023						
		CLG BOURGOGNES			OISE	ACA	CLG BOURGOGNES			OISE	ACA		
		NBRE	%				NBRE	%					
TOTAL ELEVES	COLLEGE	137		100,00%				159		100,00%			
1 CAP2	VOIE SCOLAIRE	2	2		1,45		9,3	3	3		1,88		
	APPRENTISSAGE	0		0									
2DE PRO	VOIE SCOLAIRE	25	25		18,3		28,7	27	27		16,9		
	APPRENTISSAGE	0		0									
2DE GT	2DEGT	96	110	70	80,3		62,00	101	128		80,5		
	2DEGT EURO ANG	7		5				15					
	2DEGT EURO ALLD	3		2				5					
	2DEGT EURO ESP	0						1					
	2DEGT EURO ITA	0						0					
	2DEGT INTER	4		3				6					
	2DEGT3	0						0					
DIMA		0						0					
REDOUBLEMENT EXCEP		0						0					
REDOUBLEMENT MAINTIEN		0						0					
AUTRE (ARRET ETUDES)		0						0					
NON AFFECTES		0						1		0,6			



2- CALENDRIER ORIENTATION + BREVET

25/09/23	L	18h00	Réunion parents / PP 4 ^e + 3e : ENJEUX CLASSE DE 3 ^e / LYCEE
Lundi 04 au jeudi 14/12/23			CDC 1 ^{er} TRIMESTRE
Mar 16 et mer 17/01/24			DNB BLANC N°1
09/01/24	L		DEBUT PROCEDURE ORIENTATION – PHASE INTENTIONS D’ORIENTATION Ouverture PROCEDURE INTENTIONS D’ORIENTATION (TSO TELESERVICES ORIENTATION) - 09/01/24 AU 29/03/24
22/01/24	L	18h15	RUN ORIENTATION – 3e
Lundi 12 au vend 16/02/24			Semaine STAGES 3e
Lundi 18 au jeudi 28/03/24			CDC 2 ^e TRIMESTRE – INTENTIONS ORIENTATION
29/03/24	V		Clôture PHASE INTENTIONS D’ORIENTATION TSO
Mardi 16 et mer 17/04/24			DNB BLANC N°2
06/05/24	L	18h00	RUN FAMILLES ORIENTATION SLO / AFFECTATION SLA – procédures orientation / affectation
07/05/24	M		DEBUT PROCEDURE ORIENTATION – PHASE DEFINITIVE CHOIX D’ORIENTATION - TSO – 07/05 au 14/06/24 DEBUT PHASE CHOIX DES VŒUX D’AFFECTATION – dates à venir
29/05/24	Me		Arrêt des notes 3^e
03 et 04/06/24			CDC 3 ^e TRIMESTRE – classes de 3e
14/06/24	V		Clôture PHASE CHOIX DEFINITIFS D’ORIENTATION - TSO
05/06/24	Me		Réception parents litiges CHOIX D’AFFECTATION
19/06/24	Me		EPREUVES ORALES DNB
L 01 et M 02/07/24			EPREUVES ECRITES DNB
05/07/24	V		VACANCES D’ETE



3- LES VOIES D'ORIENTATION APRES LA 3^e

2 VOIES D'ORIENTATION APRES LA CLASSE DE 3^e :

- VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
- VOIE PROFESSIONNELLE
- Exceptions : il existe certaines SECONDES PROFILEES TECHNOLOGIQUES OU AGRICOLES (diapo suivante)

3 VOIES D'ORIENTATION APRES LA CLASSE DE SECONDE :

- VOIE GENERALE
- VOIE TECHNOLOGIQUE
- VOIE PROFESSIONNELLE



LES VOIES D'ORIENTATION APRES LA 3^e

FORMATIONS	SECTORISEES NON CONTINGENTEES	SECTORISEES CONTINGENTEES	NON SECTORISEES CONTINGENTEES
	Dérogation si lycée hors secteur		
VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ☛ 2GT Lycée de secteur Jean ROSTAND 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ 2GT EUROPEENNE - 2GT EURO ANGLAIS - 2GT EURO ALLD - 2GT EURO ESPAGNOL 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ 2GT BINATIONALES ET INTERNATIONALES ☛ 2GT SPECIFIQUES ☛ 2GT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
VOIE PROFESSIONNELLE			<ul style="list-style-type: none"> ☛ 2DE PROFESSIONNELLE ☛ 1CAP



3-1 LA VOIE GENERALE



HORAIRES SECONDE GT

Enseignements communs	26h30
Français : 4h	4h
Histoire - Géographie	3h
Langues vivantes A et B : LVA LVB	5h30
Sciences économiques et sociales (SES)	1h30
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1h30
Education physique et sportive (EPS)	2h
Enseignement moral et civique – 18 heures annuelles	0h30
Sciences numériques et technologie	1h30
Accompagnement personnalisé	2h
- le soutien : pour aider les lycéens à combler leurs lacunes - l'approfondissement pour permettre aux lycéens approfondir leurs connaissances - l'aide à l'orientation : les aider à définir leurs projets d'orientation ou de formation	
Enseignements optionnels	1h30 à 6h00
Un ou deux enseignements optionnels au choix, à choisir en fin de troisième : si l'élève en choisit deux, il devra choisir un enseignement général et technologique obligatoirement	



HORAIRES SECONDE GT : OPTIONS

Enseignements optionnels : 1h30 à 6h00 – selon offre du lycée de secteur (voir LGT Jean ROSTAND)

Un ou deux enseignements optionnels au choix, à choisir en fin de troisième : si l'élève en choisit deux, il devra choisir un enseignement général et technologique obligatoirement

Arts : Arts du cirque, Arts plastiques, Cinéma-audiovisuel, Danse, Histoire des arts, Musique, Théâtre
Biotechnologies
Création et culture design
Création et innovation technologiques
Éducation physique et sportive
Langue vivante C
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
Santé et social
Sciences de l'ingénieur
Sciences et laboratoire
Ecologie-agronomie-territoires-développement durable
Management et gestion
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives
Pratiques sociales et culturelles
Pratiques professionnelles et atelier artistique



HORAIRES 1ERE GENERALE

Enseignements communs	16h00 ou 17h30
Français	4h
Histoire - Géographie	3h
Langues vivantes A et B : LVA LVB (2h30 + 2h00)	4h30
Enseignement Scientifique	2h
+ Mathématiques – élèves qui ne suivent pas l'ESPE mathématiques	1h30
Education physique et sportive (EPS)	2h
Enseignement moral et civique – 18 heures annuelles	0h30
Enseignements de spécialité	12h00
3 ES X 4h	12h
Enseignements optionnels	3h00
1 enseignement optionnel au choix (selon offre du lycée – voir LGT de secteur J.ROSTAND) : - Arts : Arts plastiques ; Cinéma-audiovisuel ; Danse ; Histoire des arts ; Musique ; Théâtre - Langues et cultures de l'Antiquité - Langues vivantes C (étrangère ou régionale) - Éducation physique et sportive	



HORAIRES TALE GENERALE

Enseignements communs	15h30
Philosophie	4h
Histoire - Géographie	3h
Langues vivantes A et B : LVA LVB (2h00 + 2h00)	4h
Enseignement Scientifique	2h
Education physique et sportive (EPS)	2h
Enseignement moral et civique – 18 heures annuelles	0h30
Enseignements de spécialité	12h00
2 ES X 6h	12h
Enseignements optionnels	3h00
1 enseignement optionnel au choix (selon offre du lycée – voir LGT de secteur J.ROSTAND) : - Arts : Arts du cirque ; Arts plastiques ; Cinéma-audiovisuel ; Danse ; Histoire des arts ; Musique ; Théâtre - Mathématiques complémentaires (3h) - Mathématiques expertes (3h) - Droit et grands enjeux du monde contemporain (3h) - Langues vivantes C (étrangères ou régionales) - Langues et cultures de l'Antiquité (3h) - Éducation physique et sportive (3h)	



ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE CYCLE TERMINAL

13 Enseignements de Spécialité possibles pour le BAC GENE – selon offre du lycée (voir LGT de secteur Jean ROSTAND)	1ere	Tale
Arts : Arts du cirque, Arts plastiques, Cinéma-audiovisuel, Danse, Histoire des arts, Musique, Théâtre	4 h	6 h
Biologie-écologie	4 h	6 h
Éducation Physique, Pratiques et Cultures Sportives	4 h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	4 h	6 h
Littératures et langues et cultures de l'Antiquité	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Physique-chimie	4 h	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur	4 h	6 h
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h



3-2 LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Il existe huit séries technologiques :

- sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
- sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
- sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- sciences et technologies de laboratoire (STL)
- sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD), sous tutelle partagée entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture et de la communication
- sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)
- sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole



HORAIRES SERIES TECHNOLOGIQUES

	1ERE	TALE
Enseignements communs	14 h	13 h
Français	3 h	
Philosophie		2 h
Histoire - Géographie	1 h 30	1 h 30
Enseignement moral et civique (EMC)	0 h 30	0 h 30
Langues vivantes A et B + ETLV (Enseignement Technologique en Langue Vivante)	4 h (dont 1 h ETLV)	4 h (dont 1 h ETLV)
Mathématiques	3 h	3 h
Education physique et sportive (EPS)	2 h	2 h
Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation Heures de vie de classe	Selon besoins	Selon besoins
Enseignements de spécialité		
Selon spécialité	15 à 18 h	16 à 18 h
Enseignements optionnels		
2 EO au plus parmi : Arts, EPS, LVC	3 h	3 h
Atelier artistique	2 h	2 h



3-3 LA VOIE PROFESSIONNELLE

Objectifs

La voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Les élèves préparent après la troisième un CAP ou un baccalauréat professionnel.

1- Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) est un diplôme national, attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle.

Les CAP (et CAP AGRICOLES) ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle, mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en bac professionnel.

Normalement préparé en 2 ans, il peut prendre un format 1 ou 3 ans selon le profil de l'élève.

Il existe environ 200 spécialités de CAP.

2- Le baccalauréat professionnel permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études en section de technicien supérieur. La scolarité dure 3 ans.

Le passage d'un autre diplôme est prévu pendant ce cursus : BEP et CAP plus rarement.

Il existe près de 100 spécialités de baccalauréat professionnel.

IMPORTANT !!

Le BEP (Brevet d'Etude Professionnelle) est un simple diplôme intermédiaire passé en cours de cursus du baccalauréat professionnel. L'obtention de ce diplôme intermédiaire est intégrée au parcours mais n'est pas obligatoire. Le BEP atteste l'acquisition de compétences professionnelles.

Il existe de nombreuses passerelles entre seconde GT, seconde professionnelle et CAP.



LE BAC PROFESSIONNEL – 3 ANS

	SDE	1ERE	TALE
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	15 h	15 h	15 h
Enseignement professionnel	11 h	9 h 30	10 h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1 h	1 h	
Enseignements pro et maths -sciences en co-intervention	1 h	30 min	
Ens pro et ens géné en co-intervention et/ou atelier de philosophie et/ou insertion professionnelle - poursuite d'études			1 h
Réalisation d'un chef d'œuvre		2 h	2 h
Prévention-santé-environnement	1 h	1 h	1 h
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	1 h	1 h	1 h
ENSEIGNEMENTS GENERAUX	15 h	15 h	15 h
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	3 h 30	3 h	3 h
Mathématiques	1 h 30	2 h	1 h 30
Langue vivante A	2 h	2 h	2 h
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3 h	3 h	3 h 30
TOTAL DES HEURES	30 h	30 h	30 h
PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	4 à 6 s	6 à 8 s	8 s



LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL (CAP) - 2 ANS

	1CAP	2CAP
Enseignement professionnel	11 h 30	12 h
Enseignement professionnel et français en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Réalisation d'un chef-d'œuvre	3 h	3 h
Prévention-santé-environnement	1 h 30	1 h
Français, histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
EMC (enseignement moral et civique)	30 min	30 min
Mathématiques et physique-chimie	1 h 30	1 h 30
EPS (éducation physique et sportive)	2 h 30	2 h 30
Langue vivante	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h 00	1 h 00
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3 h 30	3 h 30
TOTAL	31 h	31 h
PFMP	6 à 7 semaines	6 à 7 semaines



VOIE SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE

Il existe 2 voies de formation professionnelle : la voie scolaire (lycée professionnel) et l'apprentissage ou alternance (contrat de travail).

☛ **VOIE SCOLAIRE** : Formation professionnelle scolaire assortie de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

☛ **VOIE DE L'ALTERNANCE OU APPRENTISSAGE** : Contrat de travail assorti de périodes de formation dans un Centre de Formation pour Apprentis (CFA)

Temps partagé entre:

- Les cours théoriques au CFA (Centre de formation pour apprentis)
- Le temps en entreprise

(le contrat de travail dure 2 ans pour un CAP ou 3 ans pour un bac professionnel)

Ne pas attendre d'avoir un employeur pour contacter votre futur CFA car ils peuvent pour la plupart vous aider dans vos recherches.